

J'ai fait le Rwanda et pourtant je n'ai jamais violé personne

écrit par Philippe Le Routier | 31 décembre 2015



<http://resistancerepublicaine.com/2015/12/30/double-meurtre-a-rouen-lassassin-clandestin-recidiviste-aurait-du-etre-en-prison-puis-expulse/>

« Moins de dix jours après la macabre découverte, la Police judiciaire « tient » un suspect. Jean-Claude Nsengumukiza, un Rwandais de 34 ans né en Ouganda, a été placé en garde à vue ce mardi matin dans les locaux du commissariat central. L'homme est déjà connu de la police et de la justice. En 2011, il a été condamné par la Cour d'assises de la Seine-Maritime pour le viol d'une Rouennaise. Dans la nuit du 4 août 2009, il avait escaladé un mur pour pénétrer dans l'appartement de la quadragénaire et l'avait surprise nue regardant la télévision seule. Le violeur était ressorti quatre heures plus tard. Condamné à huit années d'emprisonnement, Jean-Claude Nsengumukiza a purgé sa peine au centre de détention du Havre, situé à Saint-Aubin-Routot. Il est sorti de prison il y a trois semaines, au mois de novembre. »

Son « premier » viol (il peut en avoir commis d'autres) date de 2009.

- Il a été arrêté, il a fait deux ans de préventive.
- Il a été condamné en 2011.

– Mais, en France, la préventive compte dans le calcul du nombre d'années passées au club méditerranée, euh pardon, en prison.

Donc, arrêté en août 2009, il aura fait environ 6 ans 1/2 .

Mais, encore et toujours, dans notre système carcéral, si tu es bien gentil, que tu respectes le règlement... La bonne conduite te permet de cumuler des « bons points » pouvant aller de 1 à 3 mois de remise de peine par année passée dans le jakuzi à regarder des films pornos sur l'écran géant.

Vous passez tout ça dans la calcullette de nos juges, ils vous diront qu'il a effectué plus des deux tiers de ses vacances payées au frais du contribuable, et que donc, il est libérable c'est la règle.

Si on est contre la peine de mort, perso je suis pour mais toute opinion est respectable, il reste la « circoncision TOTALE ...

On attache le gars, nu, jambes écartées ...

On prend un sécateur chauffé au rouge et on coupe tous ce qui dépasse !

Le plus dingue, lu sur un autre site, c'est que l'avocat se permet de lui trouver des circonstances atténuantes car ce pauvre petit aurait été traumatisé par les massacres dans son pays d'origine, le Rwanda, en 1994 ...

Curieux, je connais un Rwandais qui a environ le même âge, il est installateur sanitaire, marié, et ses deux enfants peuvent en faire ce qu'ils veulent, c'est un vrai papa poule !

J'ajoute que j'ai fait le Rwanda et que j'ai jamais violé personne.

Guerre ou pas, ce type aurait été une ordure, le vécu n'a rien à voir la dedans.

Mais, ordure ne signifie pas idiot, il sait qu'en France, il a

la bonne couleur de peau pour bénéficier de la clémence de
notre » justice » et il recommencera !

Et expulsé... Il ne le sera jamais !

Et ça aussi il le sait !